

## **RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

### **-PROCES VERBAL de la séance du 25 mars 2025-**

Date de la convocation : 19/03/2025

Date d'affichage : 2025

**L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq mars à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc CAGNARD, maire.**

**Etaient présents** : Marc CAGNARD, Thierry PORTOIS, Christophe PARMENTIER, Isabelle KRUMBANK, Elie WARGNIER, Franck DUCROCQ, Dany DUPREZ

**Était absente excusée** : Sandrine GIRARD-DUQUESNE donne pouvoir à Thierry PORTOIS

**Était absente non excusée** : Christine VIGNOLLES

Le secrétariat a été assuré par : Christophe PARMENTIER

- Projet « Sécurité routière » présenté par Monsieur CORSYN, du bureau d'étude ARTEMIS

Suite au dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que le projet concernant la sécurité routière dans le village est entériné et qu'il sera mené tel qu'il a été décidé. Cependant, quelques questions étaient restées en suspens.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur CORSYN qui gère le dossier.

Il rappelle qu'il y a eu une réunion avec le conseil départemental, et que c'est le service de l'U.T.D qui va instruire le dossier sur le principe. Ils se sont exprimés favorablement sur l'ensemble du projet notamment concernant la pose de surélévation et sur la modification de la hauteur du mur au croisement entre Fontaine Bonneleau et la rue de Beauvais. Il reste perplexe sur l'intérêt de poser un petit îlot à ce carrefour car il n'y a pas de pérennité de l'aménagement dans le temps car il sera trop sollicité. Il sera supprimé.

L'aménagement étant validé par le Conseil municipal, il faut leur adresser le plan signé pour être autorisé et obtenir la convention départementale qui permettra de donner suite au projet et compléter le dossier de demande de subvention. Il propose une évaluation par un comptage de la vitesse. Pourquoi pas installer un panneau à LED appelé panneau dynamique. Rapprocher la plateforme du virage ? Il faut étudier le déplacement du panneau d'entrée du village à la limite du territoire de la Somme, à l'entrée du cimetière.

Les dos d'âne ne sont pas totalement interdits mais seulement autorisés sur les routes de 5<sup>ème</sup> catégorie. Interdit sur les routes où il y a des transports scolaires.

L'appel d'offre est fixé par le maître d'œuvre, c'est lui qui décide du choix des entreprises qui vont être contactées. Il décide du cahier des charges avec un délai, le prix, et peut mettre des pondérations pour ne pas pénaliser l'entrepreneur.

- Devis pour représentation de la compagnie du théâtre en l'air

Monsieur le Maire présente le devis de la compagnie du théâtre en l'air d'Abbeville Saint Lucien qui était déjà venue dans le village faire une représentation. Il s'élève à 650 euros. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

La date du 26 juillet n'est pas judicieuse car il y a un mariage à la salle des fêtes.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition.

- Projets budget 2025

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur les projets à inscrire au budget 2025 :

- Sécurité routière
- Rénovation salle des fêtes
- Tapis de l'église / subvention de la CCOP
- Travaux sur l'église (entreprise DENIS/ DE PIERRE) et le mur du bâtiment dans la cour de l'école.
- Bâtiment à pompe, les briques partent.
- Rue de la pont Cocu à refaire
- Refaire des chemins demander devis à Rolland (choisir quel chemin)
- Grattage dans la ruelle du moulin demander un devis à ROLLAND

Questions et infos diverses :

- Problème dans la carrière avec le dépôt des déchets verts par des personnes extérieures. Un arrêté va être pris pour réglementer le dépôt des déchets.
- Façade église : barrières car des pierres tombent pour limiter l'accès.
- Mot aux habitants
- Info gendarmerie : bilan de la délinquance sur la commune de Croissy.
- Ouverture d'un compteur forain pour la braderie à la demande de Monsieur LAGROST
- Réunion mercredi 26 mars à 14 h avec inspectrice et les maires des autres communes à propos de l'avenir de l'école. Pas logique de fermer Croissy en premier alors que c'est le regroupement de Villers vicomte qui est en difficulté.
- Sur le pont bordures de trottoirs qui sont en train de se desceller et le macadam qui saute . A signaler au département.

La séance est levée à 20h10